Image not found or type unknown

Plainte pour Injures et diffamtions envers un vétérinaire

Par **Connie**, le **14/06/2014** à **18:41**

Bonjour,

J'ai malheureusement donné trop vite mon opinion sur Facebook, quand en public quelqu'un a demandé "Qui connaît un bon vétérinaire". J'ai répondu qui ne fallait pas aller voir un certain vétérinaire dans ses 3 cabinets, car anormalement des animaux y meurent bizarrement et qu'on demandait beaucoup sur les factures.
Donc personnellement j'ai écrit qu'il travaillait pour le fric et que c'était de la racaille.
Je regrette maintenant d'avoir écrit tout cela car ce vétérinaire m'a écrit qu'il allait porter plainte pour injures et diffamation.

Dire certaines vérités ne sont pas toujours bonnes à dire en public certes, mais comment maintenant je vais m'en dépatouiller, car je risque gros apparemment et j'aimerais avoir plus de renseignements concernant ce sujet.

Je suis en surendettement et en invalidité et j'ai 57 ans.Qu'est-ce que je risque ? ceci s'est déroulé en un après-midi et en soirée la publication a été retirée.

Cordialement
Mme KUNTZ Cornélia

Par **Visiteur**, le **17/06/2014** à **10:43**

bjr,
Dire certaines vérités .. et vous en savez quoi que ce sont des vérités ? des présomptions, des soupçons je veux bien, mais des vérités !? Mais heureusement que la justice ne fonctionne pas comme ça ! un soupçon ? hop en prison !! condamné levez vous ! A mon sens vous ne risquez rien ou si peu ! mais la prochaine fois ne soyez pas aussi imbu de vos jugements ! la présomption d'innocence ça vous cause ?

Par **Connie**, le **17/06/2014** à **11:53**

Bonjour,

J'ai un peu de mal à comprendre votre réponse, étant donné que j'ai travaillé pour ce vétérinaire, donc j'ai vu et j'étais cliente pour mon chat qui y est décédé également, donc c la stricte vérité et des témoignages je peux en avoir aussi. Il a un délai de combien de temps pour porter plainte, je crois 3 mois ?
Et décidément pourquoi les personnes que je côtoie bizarrement les animaux meurent ? je n'invente rien ! Et qu'en est-il mes écrits sur Facebook en public et non en privé ?
Cordialement
Que voulez vous dire pas "ne soyez pas aussi imbu de mes jugements ?" et je ne comprends pas "la présomption d'innocence ça vous cause ?"

Par **Moose**, le **17/06/2014** à **12:39**

Continuez donc à vociférer en précisant votre identité dès le premier message. Vous comprendrez mieux devant un tribunal si le vétérinaire concerné dépose une plainte.

Par **domat**, le **17/06/2014** à **13:02**

bjr,
que vous soyez en invalidité et en surendettement ne changent rien à l'affaire.
on pourrait mettre vos propos sur l'impulsivité de la jeunesse mais à 57 ans cette excuse ne tient pas.
déjà vous ne répondez pas à la question qui demandait un bon vétérinaire et non de signaler un mauvais notaire.
dans votre réponse vous avez cru pouvoir vous défouler en traitant le notaire de racaille et en insinuant que les animaux y meurent bizarrement ce qui ressemble à de la diffamation puisque vous n'avez fourni aucune preuve confirmant la véracité de vos propos.
donc le vétérinaire est fondé à se plaindre y compris pénalement de vos écrits publiés sur un réseau social public et à en demander réparation.
travailler pour le fric n'est pas une infraction, je crois que c'est le lot de tout le monde.
si vous vous retrouvez devant un tribunal, le juge vous demandera de prouver vos affirmations.
vous pouvez essayez de présenter vos excuses au vétérinaire pour que votre affaire s'arrête la.
apparemment la présomption d'innocence, vous ne la connaissez pas, puisque vous accusez une personne sans preuve surtout quant on la traite de racaille.
cdt
effectivement, donnez son nom n'est pas très malin.

Par **Visiteur**, le **17/06/2014** à **13:14**

Que voulez vous dire pas "ne soyez pas aussi imbu de mes jugements ?" et je ne comprends pas "la présomption d'innocence ça vous cause ?"
Imbu de vos jugements car vous avez la prétention de détenir la vérité à vous seul ! Même les pires criminels ont le droit à un avocat ! Si votre vétérinaire est si fautif, vous auriez dû porter

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

plainte !
Présomption d'innocence veut dire qu'à moins d'être reconnu coupable, tout accusé est... innocent ! Reconnu coupable après avoir été jugé et non directement condamné par une seule personne.

Par **Connie**, le **17/06/2014** à **19:28**

Grenouille, je n'ai jamais dit que je détenais la vérité à moi seule puisque j'ai des témoins qui me disent que j'ai raison car eux aussi ne sont pas contents.
J'aurai du porter plainte ? on y pense pas sur le moment quand votre animal est mort, mais c'était il y a quinze ans et j'ai eu que des échos autour de moi depuis ! Avez-vous un animal pour comprendre ce qu'est la mort de celui-ci ?
Et je ne vous demande pas de me conseiller que j'aurai du porter plainte, mais de ce qui va m'arriver maintenant !
Merci de votre compréhension.

Par **Connie**, le **17/06/2014** à **19:36**

Moose,
Vous êtes à côté de la plaque pour me dire ça,pourquoi vous me dites "Continuez donc à vociférer en précisant votre identité dès le premier message ?".
Ou je continue à vociférer Monsieur puisque je regrette mon geste et vous m'enfoncez comme un coupable ou une victime ? ? ? ?
Ou je dois donner mon nom au 1er message, vous parlez de quoi ? ? ? ?
En tout cas il n'y a pas que moi qui a dit des choses sur ce vétérinaire et je ne sais pas s'il a aussi dit aux autres qu'il allait porter plainte !
Merci de rester correct, je ne vous insulte pas sur ce site soit disant on peut poser des questions à des avocats, pour recevoir des réponses, donc si vous ne pouvez me répondre, alors ne me répondez pas, d'autres le font.
Cordialement

Par **Connie**, le **17/06/2014** à **19:54**

Domat,
Merci de m'avoir répondu correctement, le 1er témooin c'est déjà moi, puis j'en ai des témoins, ça c'est pas le soucis, juste un petit exemple d'une petite mamie qui a ramené son chat, il devait être euthanasié, facture salée de 2000€ et 15 jours après le chat avait retrouvé le chemin de sa maison.
Mon chat est mort il y a 15 ans de ça et on ne pense pas à porter plainte, mais depuis j'en ai beaucoup entendu autour de moi.
Pourquoi vous parlez de notaire ? ? ?
Je ne l'ai pas accusé ou m'adressé à ce monsieur du tout et quand on a encore mal ou pas digéré, ben la vérité de dire des choses graves ou pas, sortent et on le regrette après. J'ai des témoignages et je ne m'adresse pas à ce vétérinaire mais à celui qui ne m'a pas dit que c'était

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

la fin pour mon animal et qu'il a encore souffert 4 jours supplémentaires, voilà !
Vous me dites que je ne le connais pas, si, puisque j'y ai fait un stage et mes yeux ont vu . . .
A aucun moment j'ai donné le nom de ce véto, plusieurs y travaillent, j'ai juste le nom des villages !

Par **Moose**, le **17/06/2014** à **20:28**

"Merci de rester correct, je ne vous insulte pas sur ce site soit disant on peut poser des questions à des avocats, pour recevoir des réponses, donc si vous ne pouvez me répondre, alors ne me répondez pas, d'autres le font. "

Si vous souhaitez l'aide d'un avocat, allez le voir et payez le.

Vous dites regretter vos propos diffamatoires, et vous en écrivez d'autres ici sur un ton constamment agressif. Voici ce qui s'appelle "vociférer". Et pour ce qui est de votre nom, je vous rappelle que vous l'avez écrit en toutes lettres dans votre premier message. Ce qui signifie que vos attaques peuvent être retrouvés très facilement, ce qui ne vous sera pas favorable en cas de plainte.

Par **domat**, le **17/06/2014** à **20:37**

madame cxxxxxx kxxx,
je voulais écrire vétérinaire,
vous avez donné suffisamment de précisions puisque vous écrivez " J'ai répondu qui ne fallait pas aller voir un certain vétérinaire dans ses 3 cabinets " donc le vétérinaire était facilement identifiable d'ailleurs le vétérinaire s'est reconnu.
osez dire que vous ne l'avez pas accusé alors que vous l'avez traité de racaille selon vos propres termes, vous vous moquez du monde.
quant à vos témoignages, je pense qu'ils seront moins nombreux quand il s'agira d'aller les donner devant un juge.
il ne vous reste qu'à attendre ce que va donner la plainte que ce vétérinaire a déposé contre vous.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés